

Date de dépôt : 9 juin 2009

Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de M. Fabio Forte :
Réorganisation de la Poste Suisse : vent de menace sur
Genève ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 15 mai 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

La population genevoise et notamment celle du quartier de Saint-Jean, des communes de Gy, Collonge-Bellerive, d'Avusy (Athenaz) et d'Aire-la-Ville, a pu apprendre par voie de presse (voir Tribune de Genève du 7 avril 2009), que La Poste Suisse s'apprêterait, dans le cadre d'un nouveau plan de réorganisation de son réseau postal, à procéder à la fermeture des points de vente situés dans les quartiers/communes mentionnés plus haut.

Ma question est donc la suivante : le gouvernement a-t-il connaissance d'un tel plan, et, dans l'affirmative, a-t-il pris position ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat s'est toujours montré attentif à ce que les restructurations de La Poste ne mettent pas en danger ses missions de service public ainsi que l'activité économique de notre canton.

Cette volonté du Conseil d'Etat a été exprimée à plusieurs reprises lors des différents contacts intervenus entre le département de l'économie et de la santé (DES) et les dirigeants de La Poste. Ceux-ci se sont engagés à informer, en toute transparence, les communes, les syndicats et les milieux politiques de l'évolution future du réseau postal. La Poste a dit vouloir évaluer la desserte postale de base de façon objective, non pas en fonction des structures historiques mais sur des critères tels que la fréquentation et la demande.

A ce jour, le Conseil d'Etat n'a pas connaissance d'un plan listant de façon nominative les bureaux de postes, sur le canton de Genève, qui seraient menacés de fermeture. Un courrier a été adressé par le DES, en date du 8 juin, aux dirigeants de La Poste afin de s'enquérir de la situation.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert HENSLER

Le président :
David HILER